



## Divorce long et éprouvant

-----  
Par Ouijax

Bonjour,

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure de divorce contre mon ex conjoint. Ce dernier n'ayant pas accepté la séparation, a décidé de saboter la procédure en faisant maintes fois appel en demandant des jugements provisoires. Je n'en peux plus psychologiquement, le divorce dure depuis 2 ans et nous sommes en procédure écrite. Nous sommes convoqués pour une audience de mise en état le 11 septembre, et je ne sais même pas ce que cela signifie. Mon avocate ne me répond plus. De plus monsieur n'arrête pas de m'agresser, il ne veut pas de médiation à l'amiable, et selon ses dires la procédure durera même 5 ans juste afin de me pourrir l'existence. J'ai fait appel des dernières mesures provisoires, je serai entendue le 24 octobre, mais pour ma part, je veux que le divorce soit prononcé rapidement. Je n'en peux plus et je ne sais plus quoi faire. Je suis vraiment épuisée mentalement par ses différentes façons de saboter, d'autant plus qu'il ne respecte aucun jugement.

Auriez-vous s'il vous plaît des conseils à me prodiguer ? On m'a dit qu'écrire à la juge était mal vu... Je veux simplement en finir avec ce divorce, je voudrais qu'il soit prononcé une bonne fois pour toutes.

Merci de vos réponses

-----  
Par kang74

Bonjour

Faire appel vous même est un non sens si vous voulez que les choses aillent vite .

Une médiation n'a aucune raison d'être.

Si vous voulez que les choses aillent vite, vous acceptez tout ce que votre ex veut .

Par de là, sa durée dépend des deux .

Sinon, oui, une procédure peut durer 5 ans avec le jeu des report et appels si vous n'êtes d'accord sur rien .

Et ensuite il y aura la liquidation de biens qui dure aussi longtemps si personne n'est d'accord et que cela finit en partage judiciaire

Enfin votre avocat est là pour vous conseiller : si vous avez des positions contradictoires ( appel/médiation) si vous ne faites pas appliquer les jugements ( fdo/huissier) voire que vous sapordez sa stratégie, elle n'est pas magicienne et va se borner à présenter vos demandes, même illégitimes .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le seul moyen que le divorce aille vite c'est de tout accepter et surtout ne pas faire appel.

2 ans est une durée tout à fait classique, et peut trainer facilement jusqu'à 10 ans.

Ecoutez votre avocat est en général une bonne stratégie, mais il faut rester cohérent et ne pas espérer la lune.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'urgence est de voir un médecin.

Sinon les autres ont raison, si vous voulez que ça aille vite ne faites pas durer en faisant appel. Cédez sur ce qui importe à votre mari et tournez la page.

-----  
Par Ouijax

Je lui ai proposé un arrangement à l'amiable, comme il le souhaitait mais il a décidé de retourner sa veste. Il ne cesse de venir me menacer et je ne sais plus où donner de la tête. Je compte annuler l'appel du 24 octobre, je ne pense pas que cela servira à grand chose mais je suis convoquée le 11 septembre pour une mise en état et je ne sais même pas ce que c'est.

Je n'ai jamais eu pour dessein de faire la guerre, mais je ne peux pas me plier à tous ses désirs car nous avons un enfant en commun. Il veut lui donner 50 euros de pension, la voir 1 week-end sur 2, mettre une IST, tout en allant vivre à l'étranger (suisse). Il la veut même pour la moitié des vacances. Il fait n'importe quoi, il dit n'importe quoi et je sais qu'il veut me faire payer la demande de divorce.

-----  
Par kang74

Donc vous savez ce qu'il veut et il a le droit de défendre ses demandes : vous n'avez pas à en juger...

Vouloir son enfant un week end sur 2 et la moitié des vacances est la dans la norme SI on ne veut pas la GA, la pension sera décidée selon les revenus ( devoir de secours inclus) de chacun et il habitera bien ou il veut quand il le voudra ...

Quant à l'IST il a bien sûr droit de la demander, le juge dira oui ou non .

Je ne vois donc pas du n'importe quoi et, bien évidemment, divorcé il ne fera plus ce que vous voulez, vous , et il en aura parfaitement le droit ...

Effectivement je vous conseille un suivi, histoire de prendre du recul ,et de vous dire qu'importe les demandes de chacun, un juge statue selon ni les désirs de l'un, ni ceux de l'autre mais suivant le droit .

Donc ce n'est pas une menace de vous dire que cela peut durer encore quelques années et qu'il défendra ses positions : ce n'est pas la guerre, c'est une bataille judiciaire que chacun a le doit de mener et qui est assez courante dans le cadre d'un divorce